

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mai 2024 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Arminda GUIBLAIN, Maire.

Etaient présents : Mme Arminda GUIBLAIN, Maire.

Mmes et MM. Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK, Jean-Michel IMBERT, Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX Jean-François GALLIMARD, Philippe GOMES, Magali HIRARDIN, Céline DESBORDES, Emilie VEY, Romain VIRTEL, François BAILLEUL, Julie IMBERT, Jenifer SADIN et Hakim MALKI.

Etaient absents : Mmes et MM. Vanessa LOUIS (pouvoir à Romain VIRTEL), Aurélien ORGEL (pouvoir à Emilie VEY), Patrick PICARD (pouvoir à François BAILLEUL) et Aurélie JOANNIS (pouvoir à Julie IMBERT)

Secrétaire de séance : Romain VIRTEL

Madame le Maire ouvre la séance à 20h15.

Romain VIRTEL, secrétaire de séance, fait l'appel, le quorum est atteint.

(5.2) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2024

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire :

- ✓ Ouvre la séance du Conseil Municipal
- ✓ Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- ✓ Procède à la vérification du quorum
- ✓ Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- ✓ Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024

Approbation du conseil : aucune remarque, le procès-verbal est adopté.

Voix POUR : 27 CONTRE : ABSTENTION :

Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK, Jean-Michel IMBERT, Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX Jean-François GALLIMARD, Philippe GOMES, Magali HIRARDIN, Céline DESBORDES, Emilie VEY, Romain VIRTEL, François BAILLEUL, Julie IMBERT, Jenifer SADIN et Hakim MALKI.

Vanessa LOUIS (pouvoir à Romain VIRTEL), Aurélien ORGEL (pouvoir à Emilie VEY)

Patrick PICARD (pouvoir à François BAILLEUL) et Aurélie JOANNIS (pouvoir à Julie IMBERT)

(7.1) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES - Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables

Rapporteur : Daniel CRENE

Vu la demande d'admission en non-valeur de produits communaux irrécouvrables, transmise par le comptable le 22 mars 2024,

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires, qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au receveur - agent de l'état - et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce d'une créance sur le budget principal pour laquelle le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolvables, disparues, ou parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuites.

La décision d'admission en non-valeur n'éteint pas la dette du redevable, l'action de recouvrement demeure possible dès que de nouveaux éléments apparaissent ou que le débiteur revient à une meilleure situation financière.

L'objet et le montant total des titres à admettre en non-valeur sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	N°	Objet titre	Restes à recouvrer	Motif de présentation en non-valeur
2020	T54	Inscription école de musique 2019/2020 2 ^e tiers	138 €	Combinaison infructueuse d'actes de recouvrement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **ADMET** en non-valeur les produits irrécouvrables ci-dessus détaillés pour un montant total de 138€,
- ✓ **DIT que** les crédits en dépenses au budget primitif 2024 sont disponibles pour émission d'un mandat à l'article 6541.

Voix POUR : **27** CONTRE : ABSTENTION :

Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENE, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK, Jean-Michel IMBERT, Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX, Jean-François GALLIMARD, Philippe GOMES, Magali HIRARDIN, Céline DESBORDES, Emilie VEY, Romain VIRTEL, François BAILLEUL, Julie IMBERT, Jenifer SADIN et Hakim MALKI.

Vanessa LOUIS (pouvoir à Romain VIRTEL), Aurélien ORGEL (pouvoir à Emilie VEY)

Patrick PICARD (pouvoir à François BAILLEUL) et Aurélie JOANNIS (pouvoir à Julie IMBERT)

(7.2) FINANCES - FISCALITE – Redevance pour occupation du domaine public (RODP) par les réseaux de transport et de distribution d'électricité due au 31 décembre 2023 (RODP 2024)

Rapporteur : Daniel CRENE

Conformément au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 relatif aux redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution d'électricité, la redevance due par ErDF qui devient ENEDIS pour l'année 2024 s'élève à :

$[(0,183 \times 4197) - 213] \times 1,5617 = 866.82\text{€}$ arrondi à l'euro le plus proche soit **867 euros**.

Le montant de la RODP Électricité 2024 pour la commune de Monéteau est de 867 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **COMMET** le receveur municipal pour encaisser cette somme.

Voix POUR : **27** CONTRE : ABSTENTION :

Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK, Jean-Michel IMBERT, Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX Jean-François GALLIMARD, Philippe GOMES, Magali HIRARDIN, Céline DESBORDES, Emilie VEY, Romain VIRTEL, François BAILLEUL, Julie IMBERT, Jenifer SADIN et Hakim MALKI.

Vanessa LOUIS (pouvoir à Romain VIRTEL), Aurélien ORGEL (pouvoir à Emilie VEY)

Patrick PICARD (pouvoir à François BAILLEUL) et Aurélie JOANNIS (pouvoir à Julie IMBERT)

(7.2) FINANCES – FISCALITE- Redevance relative au droit de passage des installations France Telecom due au 31 décembre 2023 (RODP 2024)

Rapporteur : Daniel CRENE

Conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif au droit de passage sur le domaine public routier des installations de télécommunication de France Télécom, il convient de fixer comme suit la redevance :

Vu le coefficient d'actualisation de 1.60900 pour l'année 2024,
Vu le patrimoine total comptabilisé au 31/12/2023 transmis par Orange,

1 - Artères aériennes de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères aériennes de télécommunication est fixé à 64.36 € par kilomètre (40€ x 1.60900).

Les artères aériennes de télécommunication s'étendent sur 22.986 kilomètres sur la commune.
Soit $22.986 \times 64.36 = 1\,479.38$ euros (pour rappel montant 2023 : 1 441.39 €)

2 - Artères souterraines de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères souterraines de télécommunication est fixé à 48.27 € par kilomètre (30€x 1.60900).

Les artères souterraines de télécommunication s'étendent sur 78.907 kilomètres sur la commune.
Soit $78.907 \times 48.27 = 3\,808.84$ euros (pour rappel montant 2023 : 3 704.68 €)

3 - Emprises au sol :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les emprises au sol de télécommunication (cabine, armoire, borne pavillonnaire) est fixé à 32.18 € par mètre carré (20€ x 1.60900).

Les emprises au sol de télécommunication (cabine, armoire, borne pavillonnaire) constituent 8.30 m² sur la commune.
Soit $8.30 \times 32.18 = 267.09$ euros (pour rappel montant 2023 : 259.79 €)

La redevance d'occupation du domaine public des installations de Orange sur le territoire de Monéteau est fixée à :

Artères aériennes	1 479.38 €
Artères souterraines	3 808.84 €
Emprises au sol	267.09 €
TOTAL	5 555.31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **COMMET** le receveur municipal pour encaisser la somme de 5 555.31 € pour la RODP 2024 (patrimoine au 31/12/2023).

Voix POUR : **27** CONTRE : ABSTENTION :

Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK, Jean-Michel IMBERT, Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX Jean-François GALLIMARD, Philippe GOMES, Magali HIRARDIN, Céline DESBORDES, Emilie VEY, Romain VIRTEL, François BAILLEUL, Julie IMBERT, Jenifer SADIN et Hakim MALKI.

Vanessa LOUIS (pouvoir à Romain VIRTEL), Aurélien ORGEL (pouvoir à Emilie VEY)

Patrick PICARD (pouvoir à François BAILLEUL) et Aurélie JOANNIS (pouvoir à Julie IMBERT)

(7.2) FINANCES – FISCALITE - Redevance relative au droit de passage des installations Free due au 31 décembre 2023 (RODP 2024)

Rapporteur : Daniel CRENE

La société FREE bénéficie d'une permission de voirie portant occupation du domaine public en tant qu'opérateur de télécommunications, par arrêté municipal N°2008/131 du 25 septembre 2008.

Conformément à l'article 9 dudit arrêté, et au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif au droit de passage sur le domaine public routier des installations de télécommunication, il convient de fixer comme suit la redevance :

1 - Artères aériennes de télécommunication :

Sans objet

2 - Artères souterraines de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères souterraines de télécommunication est fixé :

- Pour 2024, à 48.27 € par kilomètre.

Les artères souterraines de télécommunication de l'opérateur FREE s'étendent sur 0,611 kilomètres sur la commune.

Soit $0,611 \times 48.27 = 29.49$ euros (pour rappel montant 2023 : 28.68 €)

3 - Emprises au sol :

Sans objet.

La redevance d'occupation du domaine public des installations de FREE sur le territoire de Monéteau est fixée à :

Artères aériennes	-
Artères souterraines	29.49 €
Emprises au sol	-
TOTAL	29.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **COMMET** le receveur municipal pour encaisser la somme de 29.49 €

Voix POUR : **27** CONTRE : ABSTENTION :

Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK, Jean-Michel IMBERT, Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX Jean-François GALLIMARD, Philippe GOMES, Magali HIRARDIN, Céline DESBORDES, Emilie VEY, Romain VIRTEL, François BAILLEUL, Julie IMBERT, Jenifer SADIN et Hakim MALKI.

Vanessa LOUIS (pouvoir à Romain VIRTEL), Aurélien ORGEL (pouvoir à Emilie VEY)

Patrick PICARD (pouvoir à François BAILLEUL) et Aurélie JOANNIS (pouvoir à Julie IMBERT)

(7.5) FINANCES - SUBVENTIONS – Instauration d’une aide individuelle aux athlètes

Rapporteur : Amal TRIBAK

Madame l’Adjointe aux Sports et Loisirs présente les termes de la convention sise en annexe, précisant les motivations de la commune à aider les athlètes, et définissant les critères à remplir.

Vu l’avis favorable de la commission Sports et Loisirs du 15 mai 2024,

Vu la convention rédigée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **INSTAURE** une aide individuelle aux athlètes, selon les critères définis dans la convention figurant en annexe,
- ✓ **APPROUVE** la convention qui sera signée individuellement avec les athlètes bénéficiaires,
- ✓ **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal chaque année, article 65748.
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte à intervenir

Voix POUR : **27** CONTRE : ABSTENTION :

Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK, Jean-Michel IMBERT, Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX Jean-François GALLIMARD, Philippe GOMES, Magali HIRARDIN, Céline DESBORDES, Emilie VEY, Romain VIRTEL, François BAILLEUL, Julie IMBERT, Jenifer SADIN et Hakim MALKI.

Vanessa LOUIS (pouvoir à Romain VIRTEL), Aurélien ORGEL (pouvoir à Emilie VEY)

Patrick PICARD (pouvoir à François BAILLEUL) et Aurélie JOANNIS (pouvoir à Julie IMBERT)

ANNEXE N°1 : Convention « Aide individuelle aux athlètes »

(7.5) FINANCES - SUBVENTIONS – Aides individuelles aux athlètes 2024

Rapporteur : Amal TRIBAK

Madame l’Adjointe aux Sports et Loisirs présente trois demandes d’aides reçues, de la part d’athlètes remplissant les conditions d’éligibilité définies par la commune.

Vu l’avis favorable de la commission Sports et Loisirs du 15 mai 2024,

Vu la délibération 2024 – xx, instaurant des aides individuelles aux athlètes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **APPROUVE** les aides ci-dessous :

<i>Nom de l'athlète</i>	<i>Discipline</i>	<i>Montant</i>
DROULIN Alexandra	Course à pied	500 €
ORTU Timothé	Canoë Kayak	500 €
MARTEL Lila	Escrime	500 €

✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions individuelles et verser les aides.

Voix POUR : **27** CONTRE : ABSTENTION :

Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK, Jean-Michel IMBERT, Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX, Jean-François GALLIMARD, Philippe GOMES, Magali HIRARDIN, Céline DESBORDES, Emilie VEY, Romain VIRTEL, François BAILLEUL, Julie IMBERT, Jenifer SADIN et Hakim MALKI.

Vanessa LOUIS (pouvoir à Romain VIRTEL), Aurélien ORGEL (pouvoir à Emilie VEY)

Patrick PICARD (pouvoir à François BAILLEUL) et Aurélie JOANNIS (pouvoir à Julie IMBERT)

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Madame le Maire présente le dernier état du tableau de suivi des déclarations d'intention d'aliéner, mis à jour à la date du conseil municipal.

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

COMMISSIONS

Commission voirie/bâtiments du 23 avril 2024

Rapporteur : Jean-Michel IMBERT

Annexe N°2 : compte-rendu de la commission voirie/bâtiments

La commission voirie s'est réunie pour examiner le programme des travaux de voirie 2024

A) PROGRAMME VOIRIE

Toujours de la continuité de l'audit réalisé en 2021 et du plan de mandat, le programme 2024 porte sur les opérations suivantes :

Rue de la Liberté : le projet consiste à aménager complètement la voie sur la section située entre les rues de l'Yonne et de Sommeville, avec la réfection de la couche de roulement en enrobé, le remplacement des bordures et un revêtement des trottoirs en enrobé de couleur noir. Une largeur réglementaire de trottoir (1,40m) sera toujours respectée en fonction de l'espace disponible, soit sur les 2 côtés, soit sur un seul. Deux aménagements de sécurité y sont incorporés (passages piétons trapézoïdaux).

Pour compléter l'aménagement, le Maître d'œuvre va étudier le positionnement de quelques places de stationnement peintes sur la chaussée, en fonction des carrefours et des entrées de propriété. Ce dispositif pourra faire également un effet de chicane.

Avenue de Saint Quentin : le projet consiste à poursuivre l'aménagement engagé en 2023, avec réfection complètement la voie (couche de roulement en enrobé, remplacement des bordures en mauvais état et revêtement des trottoirs en enrobé noir).

Une largeur réglementaire de trottoir (1,40m) sera toujours respectée en fonction de l'espace disponible, soit sur les 2 côtés, soit sur un seul.

Les travaux portent sur la fin de l'avenue, avec un débordement sur l'avenue de la Seiglée pour venir se raccorder à l'arrêt de bus existant.

La partie du trottoir déjà revêtue, entre l'arrêt Bus et la rue de la Mouille, est conservée en l'état (bordures actuelles et couleur rouge). Par analogie, le nouveau trottoir aménagé de l'autre côté de la chaussée sera de couleur rouge. Au carrefour avec l'Avenue du Carron un plateau traversant sera aménagé.

Le Maître d'œuvre prend l'attache de la CA en ce qui concerne la mise aux normes des bordures de l'arrêt de bus (entre les N° 15 et le 17 de la rue).

Au regard de l'estimation des travaux, cette section a été décomposée en une tranche ferme (jusqu'à la rue de la Mouille) et une tranche optionnelle pour le reste. Si à l'ouverture des offres les prix sont avantageux, la totalité du chantier sera réalisé en même temps.

Rue Saint Laurent (Sougères) : Le projet consiste à poursuivre l'aménagement programmé en 2023, avec réfection complètement la voie (couche de roulement en enrobé, remplacement des bordures et revêtement des trottoirs en enrobé noir).

La section de 2023 étant liée à une reprise de l'écoulement des eaux pluviales, la CA (gestionnaire des réseaux) a dû faire un nouveau diagnostic des réseaux vers le carrefour de la Rue des Marronniers avant de lancer les travaux. Ceux-ci devraient démarrer début juin pour une durée de 2 mois, augmentée du délai des travaux de la CA (eaux pluviales).

La suite du projet se situe entre la Rue des Marronniers et la sortie de l'agglomération (côté Autoroute). Des aménagements de sécurité sont prévus (chicane en entrée d'agglomération, côté Autoroute, et passages piétons trapézoïdaux).

Le coût de cette opération et la complexité de l'étude dans la partie basse de la rue nécessitent de faire une programmation sur 2 années. La difficulté technique porte sur la largeur des trottoirs qui, au regard de l'espace disponible, ne peuvent avoir une largeur réglementaire sur une zone d'environ 50 ml. Une dérogation sera nécessaire pour cet endroit. De plus, une partie du réseau pluvial est à diagnostiquer par la CA pour définir et situer les zones éventuellement en dysfonctionnement.

Pour 2024, l'aménagement est programmé entre le panneau d'agglomération et la rue de la Veillerie.

Il est rappelé que le budget annuel consacré à la voirie en investissement est de l'ordre de 450 000€.

Commission sports et loisirs du 15 mai 2024

Rapporteur : Amal TRIBAK

Annexe N°3 : compte rendu de la commission sports et loisirs

La commission s'est réunie pour l'examen de plusieurs sujets :

1. Journée des associations 2024

Il s'agit de la quatrième édition de la journée des associations.

Les trois premières éditions ont toutes eu lieu un dimanche, journée complète. La dernière journée des associations a souffert de la météo très chaude. Cette situation a amené les services à réfléchir sur une nouvelle formule.

Les services de la mairie sont remerciés pour leur travail et leur professionnalisme (sports, enfance jeunesse, techniques, communication, administratifs et police municipale).

L'édition 2024 aura lieu le vendredi 6 septembre, de 16h30 à 20h30, suivie d'une animation musicale pouvant aller jusqu'à 22h.

Les stands seront installés en U autour de la scène, sur le terrain à 11. Les stands seront dos au terrain à 7 afin que la scène soit visible en entrant sur le terrain.

Faire valider par les services techniques :

- L'emplacement de la scène et des stands / vitabris et du groupe musical.
- L'heure de démarrage de la désinstallation : soit à 21h30 pour tout ce qui est manuel mais n'utiliser le camion qu'à partir de 22h, soit à 22h une fois la soirée terminée pour éviter de croiser les piétons.

Des réunions internes et des réunions avec les présidents d'associations ont eu lieu afin de préparer la journée des associations 2024.

Une réunion est à organiser au mois de juin par les services techniques avec Pierrick, le responsable de la sonorisation, le responsable de l'animation musicale et le président du comité des fêtes afin de valider les emplacements et les besoins électriques.

Le déroulement de la manifestation :

- a) Installation du matériel (scène, stands...) le 6 septembre par des services techniques aidés des associations.
- b) Ouverture au public à partir de 16h30.
- c) Jeux concours organisés par les associations entre 16h30 et 20h.
- d) Remise des récompenses à 20h.
- e) Verre de l'amitié à 20h30.
- f) Animation musicale + restauration de 20h30 à 22h.
- g) Désinstallations du matériel le jour J à 21h30.

Sur l'ensemble des points discutés en commission, les membres donnent leur avis ainsi qu'il suit : Pour : 5 Contre : 0 Sans avis : 0

2. Activité sur l'eau

Une animation sur l'eau est prévue à l'occasion du 14 juillet pour la troisième fois.

Le dimanche 14 juillet 2024, la municipalité proposera des tours de bateau, du canoë et du paddle, aux Peupliers, gratuitement, de 14h à 18h.

Les paddles (6) seront prêtés par la mairie d'Auxerre (à confirmer). Les canoës (10) appartiennent à la mairie de Monéteau. Le bateau appartient à la société Barbecue sur l'Eau. Un éducateur sportif du GEMA encadrera l'activité.

Cette année, l'idée de proposition une animation « Boules géantes sur l'eau » a été soumise mais le matériel appartenant au Conseil Départemental n'est pas disponible.

Prévoir une communication sur l'autorisation parentale pour les enfants mineurs et mettre en ligne le formulaire.

Appel au bénévolat : besoin d'au moins 6 bénévoles de 14h à 18h ainsi qu'il suit :

- 2 bénévoles pour l'inscription les participants,
- 2 bénévoles pour la remise du gilet de sauvetage,
- 2 bénévoles pour la mise à l'eau.

S'il y a plus de 6 bénévoles, cela permettra de faire des roulements.

Sur l'ensemble des points discutés en commission, les membres donnent leur avis ainsi qu'il suit : Pour : 5 Contre : 0 Sans avis : 0

3. Subvention aux sportifs

La mairie a décidé d'étudier la mise en place d'une aide individuelle aux sportifs afin de les accompagner dans l'accomplissement de leurs performances et de leurs projets.

Cette décision fait suite à plusieurs demandes formulées par des sportifs.

Ce dispositif sera encadré par une convention qui précisera notamment l'objet de la subvention, les modalités pratiques pour pouvoir bénéficier de cette aide, le montant de l'aide et les engagements du sportif.

Sont concernés par cette aide les sportifs :

- Âgés de plus de 15 ans,
- Licenciés ou ayant été licenciés dans une association sportive dont le siège social est situé à MONETEAU ou habitant la commune.
- Ayant un des palmarès suivants dans l'année en cours ou au cours des deux saisons sportives précédentes :
 - o un podium National dans un sport individuel et/ou en équipe (pas collectif),
 - o un titre individuel National dans sa catégorie,
- Ayant un projet de participation aux Jeux olympiques ou de progression dans le palmarès.

L'aide forfaitaire est fixée à 500 €, versée en Avril de l'année N après le vote du budget, directement au sportif ou son représentant légal.

La convention est valable 1 an renouvelable 2 fois maximum sur présentation d'une nouvelle demande. Un sportif ne pourra donc pas être aidé plus de trois années.

Les dossiers de Timothé ORTU (kayak), Alexandra DROULIN (athlétisme) et Lila MARTEL (escrime, sabre) ont été présentés et validés en commission.

A préciser dans la convention : compléter la partie sur la communication de l'athlète sur les réseaux sociaux en précisant qu'il doit taguer la ville de Monéteau sur les réseaux sociaux.

La convention est jointe à ce compte-rendu.

Sur l'ensemble des points discutés en commission, les membres donnent leur avis ainsi qu'il suit : Pour : 5 Contre : 0 Sans avis : 0

4. Jeux Olympiques 2024

Les Jeux Olympiques 2024 se tiendront du 26 juillet au 11 août et les Jeux Paralympiques du 29 août au 8 septembre 2024, à Paris.

Le 11 juillet 2024, la flamme passera à Auxerre, Avallon, Chablis, Migennes, Saint Fargeau, Sens et Vézelay.

A son échelle, la mairie de Monéteau souhaite marquer le coup par des actions symboliques. En plus des animations organisées par les services de la ville tels que le centre de loisirs, la Zone Ados ou l'école de musique, il est envisagé certaines actions visuelles.

Eclairage LED de la façade de la mairie : cette proposition n'est pas réalisable car il n'est pas possible d'ajouter une combinaison supplémentaire à la programmation existante (la combinaison JO n'existe pas).

Décoration d'un massif : voir la présentation en annexe. La solution retenue est la n°1 (les anneaux de feu). A faire le plus rapidement possible.

Design actif : une peinture au sol des anneaux olympiques est souhaitée devant les établissements accueillant des activités sportives (gymnase, tennis) quand cela est possible et devant l'entrée des écoles quand cela est possible.

Délai de réalisation : le plus rapidement possible par les services techniques.

Question : comment la réalisation va-t-elle vieillir ?

Anneaux olympiques : des anneaux ont été installés sur l'esplanade devant la mairie et sur la place de l'église. Une Tour Eiffel à l'image des JO a été installée devant la bibliothèque, côté route à l'occasion du semi-marathon.

Les services de la mairie (services techniques et service enfance jeunesse) et les bénévoles sont remerciés pour leur implication.

Sur l'ensemble des points discutés en commission, les membres donnent leur avis ainsi qu'il suit : Pour : 5 Contre : 0 Sans avis : 0

5. Point divers

Monéteau accueillera Yonne Tour Sport le 24 juillet 2024, aux Peupliers, toute la journée.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture des courriers de remerciements adressés à la commune :

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) – Remerciements pour le prêt du Skenet'eau lors de la conférence sur le travail « ATSEM/Enseignants » qui a eu lieu le mercredi 20 mars 2024.

Ecole Victor Hugo / Mme Février – Remerciements pour le projet de réfection du patio qui a été imaginé et orchestré par Morgghan HAMMOND avec la participation des élèves de l'école.

MAXIME+ - Remerciements pour l'octroi d'une subvention pour l'aide apportée aux enfants malades qui sont suivis par l'association.

Association Tennis de Monéteau – Remerciements pour l'octroi des subventions communales ainsi que pour les travaux réalisés au centre du complexe et l'aide des services techniques lors des manifestations.

KIWANIS – Remerciements pour le prêt de tables rondes lors du dîner-spectacle du 13 avril 2024 dont les fonds permettront de soutenir trois opérations dans le cadre de la devise du club « Au service des enfants du monde ».

COMITÉ DES FETES –remerciements à propos du vide-greniers pour le soutien et la présence des élus ainsi que l'aide des services techniques et de tous les agents qui œuvrent pour rendre possible cette manifestation. Le président remercie aussi l'ADAPT et son directeur pour avoir permis cette nouvelle organisation sur un site spacieux, agréable et sécurisé ; mais rappelle le dévouement, la disponibilité et l'efficacité des bénévoles présents ce lundi 20 mai.

Aide à Domicile en Milieu Rural – Remerciements pour l'octroi d'une subvention répondant à leur demande.



AFFAIRES DIVERSES

Madame le Maire fait part qu'elle a signé la convention communale de coordination de la police municipale de Monéteau et des forces de sécurité de l'état. C'est un renouvellement car cette convention était arrivée à échéance.

Madame le Maire donne des informations sur

- * spectacles des écoles au Skénéteau :
 - Victor Hugo -chorale - mardi 11 ou vendredi 14 juin à 18h30
 - Commanderie / JJR - danse : lundi 24 ou 25 juin à 18h30
 - Périscolaire : jeudi 27 juin à 18h30
- * Loëtitia BUCHETON présente la journée de la Jonchère qui a lieu le samedi 8 juin de 10h00 à 13h00 : matinée où les agents des services techniques, de la bibliothèque, la zone ados et un agent de la communauté de l'auxerrois vont intervenir sur différents stands – ateliers consacrés à la nature et l'environnement.
- * Elections européennes le dimanche 9 juin
- * Prochain conseil municipal : lundi 1^{er} juillet et lundi 16 septembre

Mme le Maire lève la séance à 8h55

PUBLIC

Monsieur TALBORDET intervient pour l'association Patrimoine/Nature de Monéteau qui souhaite transmettre le patrimoine « jeune génération » aux enfants : 2 visites du centre de la commune sont prévues en juin avec les CM1 et CM2 des écoles de Monéteau puis à la rentrée de septembre, une visite de la forêt du Thureau du Bar.

Mme le Maire demande si quelqu'un veut prendre la parole

Jean DELAS a été interpellé par un voisin qui a reçu un appel de SUEZ concernant le changement du compteur d'eau.

Madame le Maire et JF GALLIMARD confirment que le changement doit être effectué sur toutes les communes de l'auxerrois et Monéteau est concerné par un début en juillet. Un communiqué sera fait à la population.

Le Maire,

Armina GUBLAIN



Le secrétaire de séance,

Romain VIRTEL